

## Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 17 décembre 2025

#### **Convocation : 12 décembre 2025 - Date d'affichage : 12 décembre 2025**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures à Tramayes - salle des fêtes.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Michèle DORIN
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de <b>TRAMAYES</b>	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), Mme Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT, Mme Chantal WALLUT à M. Jean-Michel ROZIER

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Michel MAYA**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvillain), Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), Mme Maud GAND, M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Lionel CABATON (Verosvres)

## **Appel à projet départemental 2026**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20251217-2025\_97-DE

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 22-10 002 du 22 octobre 2019 actualisant les compétences communautaires,

Le Président Rémy MARTINOT indique que le Département de Saône et Loire a reconduit pour 2026 le dispositif d'Appel à Projets de 11 millions d'€ afin d'accompagner les communes et les intercommunalités à la mise en œuvre de leurs projets.

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de cet Appel à Projets 2026 du Conseil départemental, volets 2.32 et 2.33 33 « Réhabilitation de réseaux et de stations d'épuration » du règlement d'intervention départemental.

Ce projet comprendra les travaux suivants :

- MATOUR : Rue de la Croix : renouvellement de la canalisation EU
- MATOUR : Liaison Rue de Trécourt – La Prasle : renouvellement de la canalisation EU
- PIERRECLOS : Aval du DO de l'Eglise : renouvellement de la canalisation unitaire
- PIERRECLOS : Dégagement et étanchéité de plusieurs regards

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 522 000 € H.T.

**Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :**

- SOLLICITE une subvention auprès du Département de Saône-et-Loire au titre de l'Appel à Projets départemental 2026 pour la réalisation des travaux d'assainissement décrits ci-dessus,
- DIT que le montant de ces dépenses sera inscrit au budget annexe Assainissement 2026 de la Communauté de communes,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Rémy MARTINOT

